



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Compte-rendu_Plènière 11_11 janvier 2024_18h30 à 20h30 en Mairie principale

Les remarques formulées par les participants sont à retrouver en orange dans le texte

Nombre de personnes présentes : 34

- ADOUT Sylvain (*membre*)
 - BLANCHOT Eric (*membre*)
 - BLONDEAU Marie (*membre*)
 - BOSCHER Dominique (*membre*)
 - BOSCHER-RUELLO Dominique (*membre*)
 - CALLETEAU Caroline (*membre*)
 - CHAUVIN Catherine (*visiteur*)
 - COQUELET Patrick (*visiteur*)
 - CORVEZ Marie-France (*visiteur*)
 - CORVEZ Michel (*visiteur*)
 - DAVID Marion (*visiteur*)
 - DENIS-GOGIN Alain (*membre*)
 - FAURE Nicole (*visiteur*)
 - FAVENNEC Christine (*élue Plouezec*)
 - HAMON Sylvie (*visiteur*)
 - LACHAKAR Gilles (*membre*)
 - LANGUILLAT Dominique (*visiteur*)
 - LAGOUTTE Jean-Yves (*membre*)
 - LAGOUTTE Catherine (*membre*)
 - LAPERCHE Jean-Michel (*membre*)
 - LE CALVEZ Laurence (*visiteur*)
 - LE GUEN Iblis (*membre*)
 - PELLIER Sylvain (*membre*)
 - MORVAN Nicolas (*en visioconférence – élu de Thann*)
 - SAUVEGRAIN Catherine (*visiteur*)
 - TAVILLIER Dominique (*visiteur*)
-
- BERTRAND Gilbert, *maire délégué – adjoint en charge des travaux*
 - CHAUVIN Paul, *maire*
 - LUTZ Hélène, *adjointe en charge de l'environnement, de l'urbanisme et des mobilités*
 - MEUNIER Myriam, *conseillère déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires*
 - MICHELET Guy, *conseiller municipal*
 - ROUSSEAU Gilles, *conseiller délégué à la participation des habitants*
 - AVRIL Michel, *élu Terre d'Avenir*
 - LEGRAND Mathilde, *chargée de projets et de participation citoyenne*

Nombre de personnes excusées : 5

Secrétaire : Dominique BOSCHER

Mise en forme : Mathilde LEGRAND

Ordre du jour

Introduction

- I. L'ouverture des commissions municipales à Thann
- II. L'invitation des citoyens à la commission « transition écologique » ?
- III. Actus et nouveaux Groupes de Travail
- IV. Retours sur la séance précédente : enquête sur le climat, actions citoyennes...
- V. Temps de clôture : un label à célébrer

Introduction

Monsieur CHAUVIN, Maire de la commune, remercie les habitants, élus, agents, présents à cette 11^{ème} Commission Extra-Municipale. Il rappelle que ce dialogue citoyen est un espace d'échanges sur des sujets d'intérêt général, et qu'il est possible de prendre rendez-vous pour les problématiques ou questions personnelles. Il souhaite également une belle année 2024 à l'assemblée et rappelle que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 12 janvier à la salle culturelle de l'Estran.

Mathilde LEGRAND, coordinatrice de la transition écologique, remercie les membres, les visiteurs et les élus pour leur présence à cette 11^{ème} plénière. Elle rappelle les règles pour des échanges sereins (respect et répartition du temps de parole, bienveillance, etc) et explique aux visiteurs que la [Commission Extra-Municipale](#) est **un groupe d'habitants qui souhaite s'impliquer dans la vie de la commune pour émettre des avis sur des projets ou en proposer certains.**

Elle remercie les membres du Groupe de Travail « Soutien à la participation citoyenne » pour leur aide dans l'organisation de la plénière de ce soir, et souhaite à toutes les personnes présentes une belle et heureuse année 2024.

II. L'ouverture des commissions municipales à Thann

Thann, ville alsacienne de près de 8 000 habitants, est connu pour son engagement en faveur de la participation citoyenne. En effet depuis 2020, l'ensemble de ses commissions municipales sont ouvertes aux habitants dont la candidature a été retenue (voir la vidéo de présentation en cliquant sur [ce lien.](#))¹

Monsieur **Nicolas Morvan**, conseiller municipal délégué à la démocratie participative et présent en visioconférence, précise que cette décision d'ouvrir les commissions municipales fait suite à un renouvellement partiel de l'équipe municipale en 2020. Toutes les commission municipales de Thann (sauf celles du CCAS, du personnel et des marchés



¹ Pour rappel le rôle de la commission municipale est d'émettre des avis favorables ou défavorables sur des sujets liés à ce dossier avant passage en Conseil Municipal. Normalement constitué uniquement d'élus, sauf à Thann qui a choisi un modèle différent !

publics pour des raisons légales) sont depuis cette date ouvertes à des habitants associés. En amont, lui et l'agent en charge de la participation citoyenne ont défini avec les présidents des commissions le nombre de citoyens associés qu'ils souhaitaient dans leur commission. Certains en ont intégré 10, d'autres moins à l'aise au début avec cette nouvelle configuration, 1 ou 2. Par cette démarche Thann souhaitait à la fois bénéficier de l'expérience et des compétences d'habitants ressources (certains avaient des compétences professionnelles qu'ils étaient prêts à mettre au service de la commune de manière ponctuelle), et de permettre aux citoyens qui souhaitaient participer à la vie locale sans pour autant être élus de la faire.

Le citoyen associé retenu suite à sa candidature, signe une charte d'engagements. Il est membre invité de la commission pour une durée de deux ans. Il a les mêmes devoirs que les élus (confidentialité, présence, etc) mais ne peut participer au vote si la commission est en désaccord. Concernant le choix des candidats celui-ci s'est fait à la discrétion des élus, qui ont refusé une fois une personne connue de la commune pour des problèmes d'alcool rendant son discours incohérent et dont la présence n'était pas souhaitée en commission.

Le bilan quelques années plus tard est positif, et les élus ne se voient pas aujourd'hui revenir en arrière. La démarche participative s'est même diffusée auprès des services municipaux qui proposent parfois spontanément des consultations citoyennes.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le devoir de confidentialité ? En effet la question de la confidentialité des échanges a été une crainte pour certains élus. Concernant les principes et devoirs du citoyen associé, une charte est signée reprenant ces questions. En 4 ans il n'y a eu aucun souci avec les habitants associés sur cette question, un rappel au règlement a au contraire été nécessaire pour un élu de l'opposition ! Côté citoyen associé un rappel à été fait auprès d'une personne qui tentait de défendre les intérêts de son association dans une des commissions. Il lui a été rappelé qu'elle s'était engagée à respecter le principe d'intérêt général et cela n'a plus posé problème par la suite.

Comment cela s'est-il passé côté agents ? Il n'y a pas eu trop de difficultés pour faire accepter ce changement ? Non, à partir du moment où les élus et agents ont été associés à la définition du nombre de citoyens associés dans leur commission, cela s'est bien passé. Les agents voient cela comme un apport d'expertise, bénéfique aux échanges. Les citoyens associés apportent une vraie plus-value.

Avez-vous des exemples de grandes victoires suite à l'ouverture des commissions aux citoyens ? Grands non, mais petits et nombreuses oui ! Par exemple concernant l'extinction de l'éclairage la nuit, les élus avaient prévus de réduire la période dans un premier temps puis d'ajuster ensuite. Ce sont les habitants associés de la commission démocratie participative qui ont proposé une consultation citoyenne : résultat les habitants souhaitaient une période d'extinction différente mais plus longue !

Nous partons du principe à Thann que si nous ne demandons pas, nous ne pouvons pas savoir à la place des habitants. Ouvrir ces commissions à des habitants associés c'est par ailleurs leur montrer la vie d'une collectivité, le rôle des conseillers municipaux. Cela permet de mieux comprendre les rouages de la commune. Cette démarche apporte par ailleurs un lien de confiance entre élus et habitants, qui est ces derniers temps détériorés.

Plusieurs communes du Haut-Rhin emboîtent le pas et nous sommes ravis d'avoir initié ce changement. Si cela fait peur aux agents ou élus, commencez petit en ouvrant une ou deux commissions pour montrer l'exemple !

L'assemblée remercie chaleureusement Monsieur Morvan pour son temps et ses explications. L'invitation est lancée pour une rencontre en Alsace ou en Bretagne !

II. Des citoyens invités à la commission municipale « transition écologique » ?

Comme la commune de Thann, Binic-Étables sur Mer souhaite continuer d'inclure les habitants à la vie municipale. Les élus ont ainsi souhaité, comme cela avait déjà été fait par d'autres équipes municipales, intégrer 3 habitants à la commission municipale « transition écologique ». La convention et le formulaire ont donc été envoyés aux membres de la Commission Extra-Municipale pour avis et retours, avant lancement de l'appel à candidatures. Voici quelques extraits des documents :

👉 le rôle de la commission municipale : émettre des avis favorables ou défavorables sur des sujets liés à ce dossier avant passage en Conseil Municipal. Normalement constitué uniquement d'élus.

👉 à partir de février 2024, proposition d'intégrer 3 citoyens/citoyennes à la commission municipale "transition écologique" se réunissant autour de 5 fois par an.

👉 peut candidater tout citoyen de plus de 16 ans habitant la commune (résidence principale ou secondaire), tout membre du comité d'une association ayant son siège sur la commune. Aucune compétence ou connaissance spécifiques ne sont nécessaires.

👉 candidature via formulaire papier ou en ligne jusqu'au 15 février, étude par les membres de la commission ensuite

👉 mêmes obligations que les élus et agents (confidentialité, intérêt général, présence, etc), mais le citoyen ne prendra pas part au vote si celui-ci s'avère nécessaire

Approbation générale de la démarche par l'assemblée.

Comment vont être choisis les habitants, il y a-t-il des critères qui vont être retenus pour veiller à ce que les habitants retenus soient représentatifs de la population ou tout du moins aient un profil varié ? Il n'est pas prévu de grille de critères pour étudier les profils. Le jury, composé des élus de la commission, auront cependant en tête ces questions. En effet tout dépendra du nombre et du profil des candidatures.

Pourquoi pas 4 habitants associés pour permettre la parité ? Tout dépendra des candidatures, ce n'est pas un nombre définitif le jury décidera.

La parité doit être respectée, sinon nous pourrions faire un Conseil Municipal 100% masculin ou 100% féminin si nous extrapolions. Il faut respecter certains critères. Oui effectivement, mais si nous n'avons que des candidatures masculines ou que des candidatures féminines, il ne faudra pas s'empêcher d'associer les habitants pour autant.

Est-ce la parité ou les compétences qui vont être les critères premiers de sélection ? Ce n'est pas déterminé, ce sera à la discrétion des élus qui se sont cependant engagés à répondre à toutes les candidatures reçues en explicitant le choix des candidats. Un retour pourra être fait au prochain « Dialogue citoyen » qui sera organisé.

J'ai l'impression que nous sommes passés trop vite sur la question du nombre. Nous avons balayé la question d'un revers de la main alors que peut-être d'autres personnes souhaitaient s'exprimer sur ce sujet. Si nous demandons l'avis à l'assemblée, il faut le faire vraiment. Vous avez raison, merci de le souligner. Nous pouvons revenir sur le nombre de citoyens associés.

Paul Chauvin précise que le nombre de 3 a fait consensus lors des discussions avec les élus de la commission. Ce nombre n'est cependant pas définitif, tout dépendra des candidatures.

La question de la parité dans les habitants intégrant la commission a créé un débat entre les personnes présentes. Ce qui a été retenu est de garder de la souplesse dans les critères de sélection en fonction des candidatures retenues.

Vous avez évoqué des tentatives précédentes de travailler avec les citoyens, mais qui ont échoué. De quelles tentatives parlez-vous ? C'était en début de mandat, dans des groupes de travail thématiques, pas dans des commissions. L'équipe était jeune et nous n'avions pas bien cadré les choses.

Cela ne risque-t-il pas d'ajouter une charge supplémentaire aux agents ? C'est pour cette raison que la commune commence par la Commission « transition écologique » : je suis l'agent en charge de cette commission et l'animation de cette Commission Extra-Municipale me permet d'être à l'aise avec la démarche. L'idée est de montrer l'exemple pour ensuite le diffuser.

Les personnes intéressées pour rejoindre la commission « transition écologique » pourront candidater du 15 janvier au 15 février, via le site internet de la ville ou via le formulaire disponible aux accueils de la Mairie.

III. Actualités des Groupes de Travail

Les membres de la Commission Extra-Municipale qui souhaitent davantage s'investir peuvent proposer la création d'un Groupe de Travail à la municipalité (plus d'informations [en cliquant ici](#)). 4 groupes sont aujourd'hui actifs, et deux sont en cours de création. Voici leurs actualités :

- Piscine en eau de mer : notre groupe a fait une proposition aux élus pour organiser des cours de natation dans la piscine en eau de mer avec l'association qui se charge déjà de la surveillance des plages. Nous avons par ailleurs été en contact avec le département qui gère les autorisations pour ce type d'activités, et qui nous a dit que les formalités administratives ne sont pas si lourdes que ça (rédaction d'un POSS nécessaire et engagement de la responsabilité du Maire). Les cours pourraient être payants et la Mairie n'aurait ainsi rien à déboursé excepté l'entretien de l'équipement comme habituellement.
- Monnaie locale : composé de trois personnes le groupe continue de se réunir mais avec des phases positives et d'autres n peu plus difficiles. En effet nous sommes convaincus de l'intérêt d'une monnaie locale pour le territoire, mais nous sommes parfois démotivés quand nous pensons à la lourdeur de la tâche et au manque d'intérêt d'autres personnes par le sujet. En effet il faut plus de personnes/structures soient motivées pour se lancer dans l'aventure sinon cela ne fonctionnera pas. Nous avons pris contact avec l'union locale des commerçants et prévoyons de rencontrer la Nef D Fous à ce sujet. Une quatrième personne est également intéressée pour rejoindre le groupe, mais nous sommes bien sûr ouverts à intégrer d'autres personnes !
Est-ce que le principe de monnaie locale ne concerne que les échanges financiers ? Ne peut-il pas y avoir des échanges de services ? Oui c'est effectivement une possibilité. Rien n'est défini encore mais cette question se posera si le projet se développe.
- Jumelage : le groupe a bien avancé depuis la dernière fois même s'il a connu des moments difficiles, notamment suite au décès de Pierre Hérisard qui nous a beaucoup affecté. Cependant nous avons de bonnes nouvelles à vous annoncer puisque les statuts de l'association sont en phase d'être déposés en préfecture, et le bureau est élu ! Nous avons également une deuxième bonne nouvelle faite d'heureux hasards : il y a quelques temps nous avons lancé des « bouteilles à la mer » à nos contacts pour voir si certaines villes seraient intéressées par un jumelage. La Maire de la ville de Fowey en Angleterre semble bien intéressée par le sujet. Et il s'avère que l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Binic (APPB) avait prévu d'organiser une rencontre nautique avec les acteurs de cette même ville ! Les deux structures de chaque ville vont donc bientôt se rencontrer pour discuter de l'éventuel projet d'un jumelage.
- Cohésion territoriale : nous sommes venus en botte car notre dernière action a été l'organisation d'une agri-balade familiale à travers les champs de deux agriculteurs et agricultrices. D'après les retours, ce moment a été bien apprécié et des participants et des exploitants qui accueillaient l'animation. Nous avons pu en apprendre plus sur le côté technique du métier, et les échanges étaient favorisés en raison du petit groupe et compte tenu du format (chez les agriculteurs et agricultrices). Nous envisageons de renouveler l'opération !
Seulement deux agriculteurs ont accepté d'accueillir l'agri-balade ? Nous avons fait le choix de n'en contacter que deux pour cette action, car ils avaient des champs voisins et cela était plus pratique. Nous sommes cependant en contact avec d'autres exploitants ayant leur siège social sur la commune



Trois autres groupes sont actuellement en cours de création, toutes les personnes souhaitant se joindre à ces réflexions peuvent contacter Mathilde Legrand :

- **Groupe de Travail « Api'cité »** dont l'objet est de réfléchir à l'accueil des pollinisateurs sur le territoire et accompagner la commune à candidater au label Api'Cité.
- **Groupe de Travail « Tiers-lieu »** dont l'objet est d'évaluer l'intérêt et la possibilité d'accueillir un tiers-lieu sur le territoire
- **Groupe de Travail « Energies citoyennes »** dont l'objet est de mettre en place un système de production citoyen photovoltaïque ou solaire sur la commune et de mener des actions de sensibilisation autour de l'énergie

IV. Retours sur la séance précédente

Lors du dernier « Dialogue Citoyen » ayant eu lieu en octobre, un membre a questionné la commune sur le manque d'offres en **transports en commun** pour les habitants de Binic-Étables sur Mer. A noter que Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Région Bretagne réfléchissent actuellement à la réorganisation de ces services et que les élus de Binic-Étables sur Mer prennent activement part aux échanges afin de faire entendre ce besoin des binicais, tagarins, et touristes.

Deux actions notables ont par ailleurs été coordonnées par la commune :

- Une opération participative de plantation d'arbres pour **restaurer un linéaire bocager** près de la salle de sports situé au bourg d'Étables sur Mer a réuni une vingtaine de volontaires de tous âges (en partenariat avec Eau et Rivières de Bretagne et avec le soutien des agents du service « espaces verts »)
- Un **séminaire** pour les élus de Binic-Étables sur Mer, Plérin, et Ploufragan pour échanger sur les **enjeux de participation citoyenne** et créer du lien entre les communes



Lors de la dernière séance, la commune a par ailleurs lancé un appel à volontaires pour aider les élus à diffuser plus largement **l'enquête sur le climat**, via des séances de **porte-à-porte**. 7 membres de la Commission Extra-Municipale se sont portés volontaires, un grand merci à eux pour leur mobilisation !

Des premiers résultats sont présentés à l'assemblée. Les retours de l'enquête seront annoncés via les canaux de communication habituels de la commune, une fois que les services auront pu traiter et analyser les réponses (enquête close depuis le 1^{er} janvier, composé d'une quarantaine de questions !).

1- RAPPELS

BINIC-ÉTABLES
SUR MER

Les objectifs : cette enquête a pour objectif principal de connaître et comprendre les **freins** des habitants de Binic-Étables sur Mer aux changements de comportements nécessaires face aux changements climatiques. L'analyse des données permettra ainsi de **cibler les actions à mettre en œuvre pour accompagner les habitants** à changer leurs comportements, notamment en adaptant le programme d'animations annuelles en lien avec l'environnement mais aussi le projet d'aides aux particuliers, mais également à mieux comprendre les logiques de réflexion des différents profils pour adapter la communication.

Résultats attendus : 350 réponses (5% de la population) du public-cible.

Les cibles : Le Conseil de Développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération a recueilli 307 réponses complètes de résidents de l'intercommunalité, avec néanmoins une sous-représentation des hommes, des ouvriers et sans activité (retraités, étudiants, sans emploi), des locataires et des habitants de logements collectifs. Par ailleurs le programme « Parlons climat » identifie plusieurs familles de valeurs en lien avec leur vision du monde. Les cibles suivantes ont donc particulièrement été recherchées : les hommes, les ouvriers, les personnes sans activités (retraités), des habitants de logements collectifs, ainsi que de potentiels attentistes.

Méthodologie : Composé de 40 questions, le questionnaire a été diffusé du 01er octobre 2023 au 01er janvier 2024 :

- en ligne sur le site internet, les réseaux sociaux de la commune, la gazette des associations, la newsletter de la Commission Extra-Municipale, les mailing listes agents et élus, etc
- en présentiel via des opérations de porte-à-porte grâce à des binômes agent-élu et membres de la Commission Extra-Municipale

203 réponses recueillies, 108 au format papier et 95 en ligne.
38% des répondants sont des hommes.
80% des répondants ont entre 30 et 74 ans.
37% des répondants sont des retraités, 27% sont cadres et professions intellectuelles, 15% sont des employés. 3 répondants sont des ouvriers et aucun agriculteur ne semble avoir répondu à l'enquête.
14% des répondants habitent un logement collectif.



Actions de communication :

- 3 parutions dans le cap'infos
- 3 présences sur les marchés hebdomadaires
- 2 articles de presse
- 3 posts sur les réseaux sociaux, une actualité sur le site internet de la ville

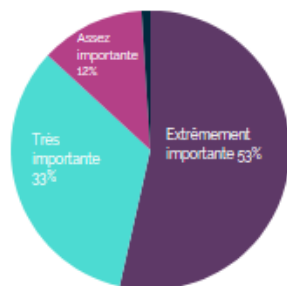


- 14 habitants/élus mobilisés pour des séances de porte-à-porte sur le territoire
- diffusion carnets de correspondance des enfants,
- diffusion dans la gazette des associations

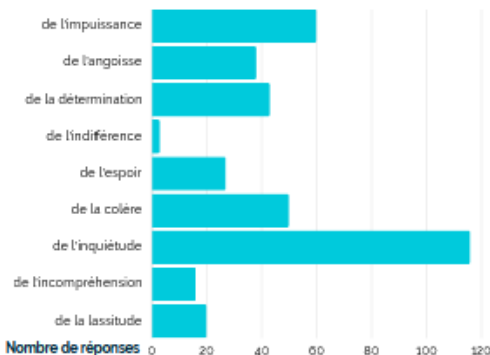
2- ÉTAT DES LIEUX

BINIC-ÉTABLES
SUR MER

1.1. Dans quelle mesure la question de l'environnement et du dérèglement climatique est-elle importante pour vous ?



1.2. En pensant à la dégradation de l'environnement et au dérèglement climatique, que ressentez-vous ?



1.3. Avez-vous le sentiment d'agir pour l'environnement ?

Oui, je fais déjà le maximum et je ne pourrais pas en faire plus : 27 répondants
Oui, je fais déjà beaucoup mais je pourrais en faire plus : 136 répondants
Non, je n'en fais pas beaucoup mais je pourrais en faire plus : 30
Non, je n'en fais pas beaucoup et je n'ai pas envie d'en faire plus : 0
Je ne sais pas : 6
Je ne souhaite pas répondre : 3

Paul Chauvin explique que la commune n'a pas à rougir de ces résultats. Le Conseil de Développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération a recueilli 305 réponses lors de son enquête et nous pourrons comparer et compléter nos analyses avec les leurs.

V. Temps de clôture

Prochains rendez-vous à noter :

- ❖ **Jusqu'au 19 janvier** – enquête publique dans le cadre du RLPi (+ d'infos en [cliquant ici](#))
- ❖ **Samedi 20 janvier 10h-12h à l'Estran** – convocation d'une Commission Extra-Municipale extraordinaire pour définir collectivement les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR - + d'infos en [cliquant là](#))
- ❖ **Samedi 03 février 09h30-12h30 à l'Estran** – opération de broyage des sapins par Saint-Brieuc Armor Agglomération

- ❖ **Mardi 27 février à 18h30 à l'Estran** – réunion d'informations sur les chenilles processionnaires à l'Estran
- ❖ **Jeudi 04 avril** – prochain « dialogue citoyen » de la Commission Extra-Municipale

Et aussi... un spectacle jeune publique à l'Estran le 20 janvier à 16h30, un atelier de fabrication de nichoir à mésanges, des balades apprenantes sur l'estran... Lisez le Cap'infos ou rendez-vous sur le site internet de la ville pour plus d'informations !

La commune est heureuse d'offrir un toast aux personnes présentes, pour célébrer l'obtention **du label « [Ville citoyenne](#) »** ! La cérémonie de remise, en lien avec le prochain ministère de la ville, sera organisée courant 2024. Une exposition sur la citoyenneté est par ailleurs proposée dans la salle, permettant aux personnes de déambuler pendant le verre de l'amitié.

Combien de temps le label est-il octroyé à la commune ? 3 ans. Au bout de cette échéance il faut redéposer un dossier.

MERCI A TOUTES ET A TOUS POUR VOTRE PRESENCE !